

*Province de Québec
MRC du Granit*



AVIS PUBLIC

Aux contribuables de la municipalité de Nantes

AVIS PUBLIC est donné que suivant les dispositions de l'article 176.1 du Code municipal du Québec, le rapport financier du trésorier ainsi que le rapport du vérificateur pour l'exercice financier terminé le 31 décembre 2025 seront déposés lors de la séance ordinaire du conseil, qui se tiendra le 12 mai 2025 à 19 :30.

Donné à Nantes, ce 1^e jour du mois de mai 2026.

Ali Mohammed Ayachi,
Greffier et secrétaire-trésorier

Je, soussignée, Ali Mohammed Ayachi, directeur général, secrétaire-trésorier de la municipalité de Nantes, certifie par la présente avoir publié, en date du 1^e jour du mois de mai 2026, l'avis public concernant le rapport financier et le rapport du vérificateur de 2025 de la Municipalité de Nantes, en affichant une copie à chacun des endroits désignés par le Conseil municipal et le site internet de la municipalité à 12 :00.

En foi de quoi, je donne ce certificat, ce 1^e jour du mois de mai 2026 à 12 :00.

Ali Mohammed Ayachi,
Directeur général et greffier-trésorier